

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1950

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Délégation de compétence de l'Etat à la Communauté urbaine de Lyon - Avenants à la convention d'application 2010 pour le parc public et le parc privé - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur : Monsieur Brachet**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagherne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrière, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

**Absents non excusés :** Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

**Séance publique du 16 décembre 2010****Délibération n° 2010-1950**

commission principale : urbanisme

objet : **Délégation de compétence de l'Etat à la Communauté urbaine de Lyon - Avenants à la convention d'application 2010 pour le parc public et le parc privé - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2010-1460 du 26 avril 2010, le conseil de Communauté a approuvé la convention d'application 2010 portant sur la délégation des aides à la pierre de l'Etat (convention-cadre 2009 à 2014) pour le financement du logement social et de la requalification du parc privé ancien. Celle-ci a été signée le 18 juin 2010.

Dans ce cadre, la programmation 2010 du logement social a été arrêtée comme suit :

- un financement global de 46 770 272 € dont 23 385 136 € pour l'Etat et 23 385 136 € pour la Communauté urbaine,

- un objectif de 4 060 logements à financer ou agréer :

. 3 160 logements : 2 032 logements en prêt locatif à usage social (PLUS) et 1 128 logements en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),

. 900 prêt locatif social (PLS) à agréer.

Malgré la signature tardive de la convention 2010, le taux d'engagement de la programmation est bien avancé et supérieur à la moyenne régionale :

- 1 552 PLUS et PLAI financés (1 073 PLUS et 479 PLAI),

- pour un total de 25 154 101 € engagés fin juin 2010, soit 54 % des crédits disponibles (ce taux d'engagement était de 76 % en 2009 à la même période, pour une convention signée en avril).

Au regard de ces bons résultats, l'Etat souhaite allouer à la Communauté urbaine un complément d'aide déléguée de 3 500 000 €.

Il est proposé que la Communauté urbaine alloue un financement complémentaire pour le même montant, soit 3 500 000 €.

Cette enveloppe complémentaire de 7 000 000 € permettra de financer environ 400 logements supplémentaires pour atteindre, au titre de l'année 2010, un total de 3 920 logements :

- 2 850 PLUS/PLAI,

- 1 070 logements PLS.

| <b>Exercice 2010 au 15 novembre 2010</b><br>(nombre de logements) | PLUS        | PLAI       | Total       | PLS         | Total       |
|-------------------------------------------------------------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| <i>Objectifs 2010</i>                                             | 2032        | 1128       | 3160        | 900         | 4060        |
| <b>Financés</b>                                                   | <b>1073</b> | <b>479</b> | <b>1552</b> | <b>279</b>  | <b>1831</b> |
| Déposés                                                           | 495         | 179        | 674         | 366         | 1040        |
| <b>Total</b>                                                      | <b>1568</b> | <b>658</b> | <b>2226</b> | <b>645</b>  | <b>2871</b> |
| <b>Potentiel</b> sur le financement complémentaire de 7M€         | 482         | 142        | 624         | 425         | 1049        |
| <b>Total 2010</b> avec financement complémentaire                 | <b>2050</b> | <b>800</b> | <b>2850</b> | <b>1070</b> | <b>3920</b> |

Pour ce qui concerne la délégation des aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) sur le parc privé existant, la délibération n° 2010-1705 du 20 septembre 2010 approuve la convention d'application 2010 portant sur la délégation des aides à la pierre de l'Etat (convention-cadre 2009 à 2014) qui a été signée le 12 octobre 2010. La programmation 2010, pour la requalification du parc privé existant, a été arrêtée comme suit :

- un financement de 6 047 000 € et une enveloppe spécifique de 2 000 000 € de crédits nationaux en faveur des copropriétés en plan de sauvegarde,

- un objectif de :

- . 175 logements à loyers maîtrisés,
- . 1 300 logements à réhabiliter dans le cadre des opérations de requalification de copropriétés dégradées,
- . 480 logements en faveur de propriétaires-occupants modestes.

Une dotation complémentaire de 135 700 € est mise à disposition du délégataire, par l'ANAH, pour la requalification du parc privé ancien. Ce complément porte à 6 182 700 € la dotation pour l'année 2010 (hors crédits nationaux pour les copropriétés en plan de sauvegarde) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Prend** acte du bilan de la convention de délégation de compétence de l'Etat à la Communauté urbaine, au 15 novembre 2010 pour le parc public.

**2° - Approuve :**

a) - le principe d'une augmentation de 3 500 000 € des aides à la pierre versée par l'Etat pour 2010 et le financement complémentaire, pour le même montant, pour la Communauté urbaine,

b) - l'avenant n° 2 à la convention des aides à l'habitat privé - année 2010,

c) - l'avenant n° 3 à la convention d'application, pour l'année 2010, de la convention-cadre 2009-2014 relative au financement du parc public et du parc privé existants.

**3° - Arrête :**

a) - le montant complémentaire de la programmation 2010 des aides à la pierre relative au logement social avec la répartition financière suivante :

|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| - Etat :                       | 3 500 000 €  |
| - Communauté urbaine de Lyon : | 3 500 000 €, |

b) - le montant d'une dotation complémentaire de 135 700 € mise à disposition de l'ANAH pour la requalification du parc privé ancien.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdits avenants.

**5° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée, sur l'opération n° 1982 individualisée le 26 avril 2010 pour un montant supplémentaire de 3 500 000 € en dépenses et en recettes, selon l'échéancier suivant :

- 2 000 000 € en recettes, en 2010,
- 2 000 000 € en dépenses et 1 500 000 € en recettes, en 2011,
- 1 500 000 € en dépenses, en 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 57 866 014 € en dépenses et 30 480 878 € en recettes.

**6° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - comptes 204 170 et 204 200 - fonction 72.

**7° - Les recettes** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - comptes 132 100 et 747 180 - fonction 72.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.**